



**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST**  
**Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –**  
**23400 MASBARAUD-MERIGNAT**

**Délibération n° 2012/05/13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE**  
**BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 31 MAI 2012**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>48</b>	<b>48</b>	<b>33</b>

**DATE DE LA CONVOCATION**

**21 mai 2012**

L'an deux mille douze, le 31 mai, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, commune de Montboucher sur la convocation en date du 21 mai 2012, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM SIMON-CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, COULON, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, ROYERE Joël, CHAUSSADE, GUILLAUMOT, PEROT, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, MERLYNCK, TIXIER, PATEYRON J.Louis

Mmes SPRINGER, BATTISTON, CAPS, SALADIN, COULAUD, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT

Suppléants : PETIT-COULAUD, VIREVIALLE

Suppléantes : DUMEYNIE, ROBERT

Excusés : Mmes JOUANNETAUD, POUGET-CHAUVAT, COUSSEIROUX, LECLERC

MM RIGAUD, CHAPUT, MEUNIER, GILLE, ROGERS, SCAFONE, PAMIES, LAIGNEAU,  
LABORDE

**OBJET : Versement d'une subvention à l'association Rock en Marche pour l'organisation d'un festival musical intercommunal à Saint Martin Sainte Catherine en juillet 2012**

Le Président informe qu'il a rencontré, ainsi que des élus du Bureau de la Communauté de communes, à plusieurs reprises, M. Bouché, Président de l'association « Rock en Marche », créée en 2011 à Saint Martin Sainte Catherine et qui compte actuellement une quarantaine d'adhérents.

L'objet principal de l'association est de créer un festival musical (musiques actuelles) chaque année sur le territoire de la Communauté de communes.

Le Président indique que l'association souhaite organiser une première édition du festival le dimanche 29 juillet 2012 sur le stade communal du Theil, sur la commune de Saint Martin Sainte Catherine. Il s'agit de concerts qui se déroulent en plein air, sur une scène. Plusieurs concerts sont programmés entre 15 h 00 et 24 h 00.

L'association a souhaité générer un premier évènementiel de qualité avec une tête d'affiche nationale, mais aussi des artistes ou groupes de la région Limousin et d'autres artistes jeunes talents repérés lors de tremplins ou manifestations nationales. La programmation comporterait ainsi les groupes suivants :

- « Zebda » (célèbre groupe toulousain qui vient de sortir un nouvel album et de reprendre ses tournées) ;
- « 7 weeks » (groupe de rock bien connu dans la région Limousin) ;
- « The Elderberries » (groupe originaire de Clermont-Ferrand qui vient de sortir son 3<sup>ème</sup> album).
- « Jesus Christ Fashion Barbe » (jeune groupe de Caen qui sera présent cette année dans 3 festivals majeurs : le Printemps de Bourges, les Eurockéennes et les Vieilles Charrues – lauréat du tremplin 2011).

1200 spectateurs payants (plein tarif 29 € et tarifs réduits à 21-22 € pour les personnes qui assistent à d'autres festivals avant celui-ci) seraient attendus pour cette première édition, mais la volonté de l'association est d'attirer progressivement un plus large public tant local que régional, et donc asseoir sa notoriété.

Elle s'attache donc à préparer depuis un an cet évènementiel qui constituera un premier test et qui a aussi pour objectif, au-delà de l'aspect purement musical, d'entraîner des retombées économiques et médiatiques. L'enjeu est également de pouvoir créer un projet fédérateur, notamment en mobilisant les jeunes du territoire.

Le Président explique que cet évènementiel présente un caractère culturel avec une renommée dépassant le cadre régional.

Le Président indique que le budget de l'évènement est de 70 600 €. Il ajoute que l'association, en complément des sollicitations des collectivités territoriales (Région, Département, Communauté de communes) a approché des partenaires privés, entreprises nationales et régionales.

Actuellement, des financements sont encore en attente. Le Président informe que l'association Rock en Marche a sollicité la Communauté de communes pour le versement d'une subvention d'un montant de 2 000 €.

Considérant qu'un soutien à cet évènementiel s'inscrit dans le cadre du bloc de compétences « action culturelle », notamment la compétence intitulée « soutien aux manifestations culturelles, à caractère évènementiel et de dimension nationale, régionale ou internationale ».

Considérant que ce type d'évènement de par la fréquentation attendue contribue à générer des retombées économiques sur le secteur et participe à la découverte du territoire intercommunal.

Le Président propose au Conseil le versement d'une subvention d'un montant de 2 000 €, sur la base du budget prévisionnel présenté par l'association.

Il indique que cette somme constituera l'engagement maximum de la Communauté de communes et que son versement reste conditionné à la confirmation de la tenue du festival et au respect des objectifs affichés par l'association en terme de programmation musicale, de qualité et de notoriété.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Considère ce projet de festival comme un évènementiel culturel à caractère intercommunal, pouvant générer des retombées économiques sur le territoire.
- Autorise en conséquence le versement d'une subvention d'un montant maximum de 2000 € à l'association « Rock en Marche ».
- Décide toutefois de conditionner le versement de cette subvention à l'obtention des autorisations et des financements nécessaires à l'organisation du festival et à la confirmation de programmation musicale.
- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

## **1 VOTE CONTRE**

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Bourgneuf, le 01 juin 2012  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD